

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 avril 2017

8^{ème} Commission
N° CP-2017-4-8-3

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

**PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG
PROGRAMME EGALITE DES CHANCES POUR LES COLLEGES**

Résumé : La commission Education et Jeunesse du 13 janvier 2017 a donné un avis favorable à un partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg (Sciences Po Strasbourg), composante de l'Université de Strasbourg, concernant 70 élèves de classes de troisième issus de 7 collèges haut-rhinois en REP ou REP+, relatif à un projet favorisant l'égalité des chances et l'accès aux études supérieures d'élèves issus de quartiers défavorisés : le Programme d'Etudes Intégrées (PEI).

Un engagement départemental de 7 000 € par an pendant 3 ans est sollicité.

Une convention portant sur les années 2017 à 2019 est jointe au rapport.

Depuis 2007, Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le Programme d'Etudes Intégrées (PEI).

Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures.

Les élèves, volontaires, sont sélectionnés sur critères sociaux (75% sont boursiers), ont un excellent niveau scolaire ou un niveau moyen mais sont très motivés et ont le goût de l'effort.

65% des élèves profitant du programme sont des filles car une attention est portée à l'autocensure des jeunes filles.

L'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg collabore sur ce programme avec 37 établissements du Grand Est dont :

- 6 lycées haut-rhinois : Henner d'ALTKIRH, Camille Sée de COLMAR, Kastler de GUEBWILLER, Lambert de MULHOUSE, Kirschleger de MUNSTER, et Mermoz de SAINT-LOUIS,

- et **7 collèges haut-rhinois** tous classés en REP et REP+ : Molière de COLMAR, Kennedy, Bel Air, Wolf, Villon, Bourtzwiller et Jean Macé de MULHOUSE.

En effet, le PEI, jusque-là réservé aux élèves de Première et de Terminale, s'est ouvert à la rentrée de septembre 2016 aux élèves de Troisième dans le cadre du dispositif des « parcours d'excellence » destiné à favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Dans ce cadre, Sciences Po Strasbourg propose aux collèges un projet collectif d'ouverture visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne.

Ainsi, dans chacun des 7 collèges, un groupe de 10 élèves travaille depuis la rentrée sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, à la production d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue d'origine des élèves s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois,
- favoriser leur ouverture d'esprit,
- permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

Le Département est sollicité pour l'organisation dans nos locaux de la journée de soutenance orale du projet collectif mené durant l'année : nous accueillerons le jeudi 4 mai 2017 les 13 collèges concernés (les 7 haut-rhinois ainsi que 6 bas-rhinois) dans l'hémicycle, permettant ainsi à ces jeunes issus de quartiers défavorisés d'investir un lieu symbolique de notre République.

Au cours de la réunion de la commission Education et Jeunesse (8^{ème} commission) du 13 janvier 2017, Mme DIETRICH ainsi que MM. COUCHOT, BECHT, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE et VOGT se sont déclarés volontaires pour faire partie du jury de soutenance.

Un soutien financier est également souhaité. Sur un budget global de 150 000 €, la somme de 7 000 € par an, soit 1 000 € par collège, avec un engagement sur 3 ans, est sollicitée afin de contribuer au financement des activités pédagogiques (conception des dossiers d'études, évaluation des travaux écrits et oraux, indemnisation des tuteurs étudiants), d'organiser des activités d'animation et d'ouverture culturelle pour les collégiens et de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration (et éventuellement d'hébergement) des collèges. Le programme PEI est entièrement gratuit pour les collèges et pour les familles.

Vous trouverez en annexe du rapport une convention qu'il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver le partenariat avec Sciences Po Strasbourg pour le Programme d'Etudes Intégrées des collèges pour la période 2017 à 2019 tel que matérialisé dans la convention ci-annexée,
- d'allouer en une seule fois, pour 2017 une subvention de 7 000 €, soit 1 000 € par collège partenaire, qui sera versée à l'Université de Strasbourg dont l'Institut d'Etudes Politiques est l'une des composantes, et imputée sur le programme E755, chapitre 65, fonction 28, nature 65738, code programme 26273 du budget départemental.
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante jointe au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN